

<https://enseignants.se-unsa.org/Enquete-1-000-ecoles-pour-le-SE-Unsa-c-est-non>



Enseignants de l'Unsa

Enquête « 1 000 écoles » : pour le SE-Unsa, c'est non

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 22 mai 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé de lancer une nouvelle enquête auprès des enseignants du 1er degré pour évaluer leurs pratiques pédagogiques. Le SE-Unsa s'oppose à cette énième enquête qui alourdit encore la charge de travail des professeurs des écoles et donne consigne de ne pas la renseigner.

Une enquête qui n'a pas de sens

Cette enquête lancée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a pour objectif de *documenter les pratiques pédagogiques* des professeurs des écoles. En cette fin d'année scolaire, des enseignants de 376 écoles sont tirés au sort pour tester cette enquête avant sa généralisation à la rentrée 2025 en CP pour suivre toute une cohorte d'élèves jusqu'en CM2.

Si le SE-Unsa ne s'oppose pas à l'évaluation des pratiques pédagogiques en tant que tel, il considère que cette démarche relève directement de la compétence des inspecteurs de l'Éducation nationale lors des visites conseil ou des rendez-vous de carrière.

On ne remplit pas cette enquête !

Cette enquête étant une enquête de trop qui va encore alourdir la charge de travail des professeurs des écoles, le SE-Unsa a écrit à la ministre de l'Éducation nationale pour lui signifier que nous donnons comme consigne syndicale de ne pas remplir cette enquête.

[Lire notre courrier à la ministre](#)
[\(cliquez pour agrandir au format PDF\)](#)



Paris, le 21 mai 2024

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de l'Éducation nationale et de la
jeunesse
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : consigne syndicale relative à l'enquête de la Depp

Madame la Ministre,

Il a été porté à notre connaissance que la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) lançait une nouvelle enquête ayant pour objectif de « documenter les pratiques pédagogiques » des enseignants. Des professeurs des écoles de 376 écoles, tirés au sort, ont à tester cette enquête avant sa généralisation à la rentrée prochaine.

Si au niveau du SE-Unsa, nous ne contestons pas l'intérêt de documenter les pratiques, nous sommes en désaccord important avec la méthode employée. D'une part, nous doutons fortement des enseignements qui pourraient être tirés de cette enquête. D'autre part, nous nous opposons à la surcharge de travail induite pour les personnels concernés.

L'évaluation des pratiques pédagogiques relève directement de la compétence des inspecteurs de l'Éducation nationale lors des visites conseil ou des rendez-vous de carrière. Il semblerait donc pertinent, dans un premier temps, de s'appuyer sur leur expertise pour dessiner les contours des pratiques pédagogiques telles qu'elles existent sur le territoire.

De plus, si le ministère veut appréhender de façon plus précise et scientifique les pratiques existantes, il conviendrait de s'adjoindre les compétences d'équipes de recherche en sciences de l'éducation et de les missionner à cet effet, au besoin sur un échantillonnage d'établissements identifiés par la Depp.

Cette nouvelle enquête signifie inévitablement une charge de travail supplémentaire pour les personnels concernés, et ce, à l'heure où les conditions de travail au sein des établissements sont tellement dégradées que les risques psychosociaux sont l'un des problèmes majeurs de notre institution. Alors que vous souhaitez en outre que de nouveaux programmes entrent en vigueur dès la prochaine rentrée et alors que les fins d'années sont déjà extrêmement contraintes, il est de notre responsabilité de nous opposer à cette enquête.

Par conséquent, je vous informe que le SE-Unsa donne la consigne syndicale à tous les personnels concernés de ne pas renseigner cette enquête.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Elisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale

Copie à :

- Mme Valentine TCHOU-CONRAUX, Conseillère sociale
- M. Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire